



**AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

LA LETTRE

du syndicat CFDT-MAE

N°269, septembre 2016

Edito...

Rédacteurs :

Anne COLOMB
Denise DARIOSECQ
Caroline HOLIER
Franck LAVAL

Conception :

Franck LAVAL

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides,
75700 Paris.
01 53 69 37 00

- 11, rue de la Maison
Blanche, 44036
Nantes cedex 01
02 51 77 20 61

Site internet :

www.cfdt-mae.fr

Facebook :

[www.facebook.com/
cfdt.mae](http://www.facebook.com/cfdt.mae)

Twitter : @CFDT-MAE



Issn 2259-6453



La CFDT n'a pas chômé cet été, et, pour les plus fidèles qui suivent de près notre LDS, vous avez pu en particulier y découvrir, dans notre numéro de juillet-août, les images et les échos de notre congrès. Notre nouvelle équipe (voir en page 2 notre « *qui fait quoi ?* »), pleine d'enthousiasme après les congés, n'a pas attendu pour se mettre au travail, et vous retrouverez au fil des mois les comptes rendus de son action dans tous les domaines du dialogue social conformément aux orientations et priorités retenues par notre congrès.

Pour l'heure, nous avons souhaité inaugurer cette période de rentrée par un numéro essentiellement consacré aux *comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail* (CHSCT) de juin, dont l'importance pour les agents est encore insuffisamment connue.

Ce sont pourtant des lieux privilégiés, comme vous pourrez le constater dans les pages intérieures de cette Lettre, pour alerter l'administration sur les risques professionnels de toutes natures encourus par les agents et obtenir des mesures correctives concrètes, la responsabilité de l'administration étant engagée dans ces matières.

A côté des autres acteurs de la santé et de la sécurité au travail, en particulier l'inspecteur santé sécurité au travail et les assistants de prévention, la CFDT conçoit son rôle comme responsable, constructif, exigeant, ambitieux et critique quand des situations inacceptables sont découvertes. Elle demande à l'administration de répondre aux exigences d'exemplarité et de déontologie rappelées dans l'exercice MAEDI 21.

La période qui s'ouvre, après celle de la mise en place des textes et des acteurs, va permettre de rattraper progressivement le retard du ministère en donnant les outils nécessaires aux postes pour répertorier les risques et les traiter. L'enjeu est la diffusion de la même culture de prévention, à l'étranger comme en centrale. Tous les agents, quel que soit l'endroit où ils travaillent et la fonction qu'ils occupent, pourront relayer, comme ils en ont le droit, les risques dont ils sont témoins.

Denise DARIOSECQ

Qui fait quoi à la CFDT-MAE ? - 1/2

La LDS d'été (numéro 267) vous donnait la liste des conseillers syndicaux issue des urnes de notre dernier congrès. Fonctions et responsabilités s'étant affinées depuis lors, l'infographie ci-dessous détaille notre organisation pour l'année à venir !

Les Conseillers syndicaux :

Le conseil, « parlement » du syndicat, se réunit trois fois par an.

Titulaires :

DURIS Jean-Louis, Jakarta,
SERVANTIE Patrice, Nantes,
BERTHY Nathalie, Nantes,
PAULIN Rodolphe, Paris,
BASSE Stéphane, Nantes,
DA SILVA Olivier, Praia,
MONCHAU Nadine, Tananarive,
REZNIK Vanessa, Ouagadougou,
DARIOSECQ Denise, Paris,
COLOMB Anne, Paris,
MOUMOUNI Agboké Kossi, Lomé,
MAZGHOUNI Dorra, Tunis,
DEVAUTOUR Patrick, Kinshasa,
FRANQUIN Thierry, Paris,
PENDUFF Thibaut, Paris,
KOIBE Roméo Madjilem, N'Ndjame-na,
LE MASSON Arnaud, Agadir.

Suppléants :

LAVAL Franck, Nantes,
CHARTIOT Annabelle, Niamey,
COURANT Yves, Nantes,
LEFEBVRE Claire, Nantes,
DERR Antoine, Prague,
YVON Philippe, Alger,
MILLOGO Vincent, Bobo-Dioulasso.

Les Commissaires exécutifs :

La commission, organe de suivi et d'organisation, se réunit une fois par mois.

Secrétaire général :

DA SILVA Olivier, chargé de la communication,

Secrétaires généraux adjoints :

COLOMB Anne, chargé des affaires juridiques,
SERVANTIE Patrice, chargé de l'organisation, du fonctionnement, du droit syndical et des réseaux,

Commissaires :

BASSE Stéphane, trésorier,
DARIOSECQ Denise, chargé de la santé au travail,
FRANQUIN Thierry, chargé de l'action revendicative,
PAULIN Rodolphe, chargé du dialogue social dans les postes, recrutés locaux, sections à l'étranger,
PENDUFF Thibaut, chargé du développement et de la syndicalisation.

Les Permanents :

En poste en administration centrale, ils contribuent à l'organisation et préparent et suivent au quotidien les dossiers dont le syndicat a la charge.

La liste de ces dossiers fera l'objet d'un encart dans la LDS n° 269 d'octobre prochain.

Nantes :

BASSE Stéphane,
COURANT Yves,
LAVAL Franck,
RAVEAU VIOLETTE Patricia

Paris :

AIDEL Sihem,
COLOMB Anne,
DUBOC Thierry,
DARIOSECQ Denise,
FRANQUIN Thierry,
NIQUET Carole,
PAULIN Rodolphe.

La CFDT, acteur engagé des CHSCT

La CFDT a mis à profit la tenue des trois CHSCT de juin 2016 pour proposer des clarifications juridiques, aider au renforcement des acteurs et des instances, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des actions de ces CHSCT.

Dans un esprit constructif et positif, elle joue pleinement son rôle d'acteur clef au sein de ces instances qui montent en puissance.



CHSCT Ministériel : La CFDT demande un renforcement des acteurs et des instances

Contingent annuel d'autorisations d'absence en jours (arrêté prévu à l'article 75-1 du décret 82-453 modifié)

La CFDT pose la question de la réglementation qui s'applique pour les membres des CHSCT non permanents syndicaux (en administration centrale) et pour les élus en CTPE (à l'étranger). Un arrêté pourrait être élaboré pour établir un barème de conversion du contingent annuel d'autorisations d'absence en heures qui tienne compte des conditions d'exercice particulières des fonctions de certains membres des CHSCT et qui prévoit la possibilité pour chaque membre d'un CHSCT de renoncer à tout ou partie du contingent dont il bénéficie au profit d'un autre membre du même CHSCT ayant épuisé son contingent en cours d'année.

Positionnement de l'assistant de prévention (AP) Paris

La CFDT relève que le positionnement actuel de l'AP (rattaché à la DPS Paris) n'est pas conforme aux textes :

- Article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 ;
- Guide juridique (circulaire du 10 avril 2015) ;

- Préconisations de la Commission Centrale Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CCHSCT) du CSFPE, relatives au renforcement du réseau des assistants et conseillers de prévention dans la fonction publique.

Ces textes précisent en effet que l'assistant de prévention doit être explicitement et directement positionné auprès du chef de service de l'administration (à savoir la DGAM). Ce positionnement permet à l'assistant de prévention d'avoir une vision transversale de manière à assurer un véritable rôle de conseil auprès du chef de service qui pourra ainsi intégrer la thématique de santé et de la sécurité au travail dans la gouvernance de ses services.

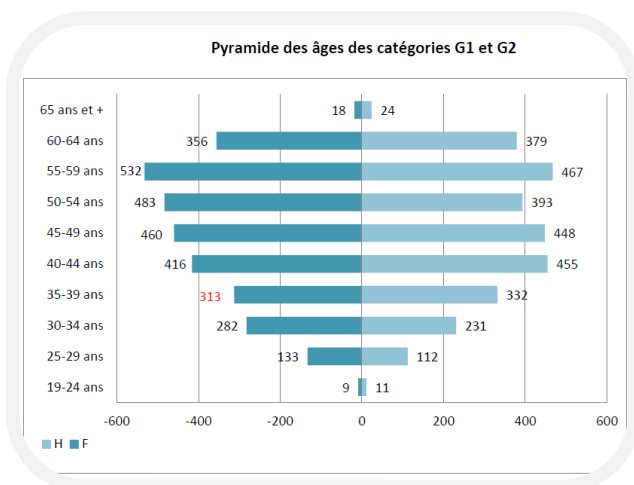
Ceci est rappelé dans le guide méthodologique de l'ISST et l'on constate qu'à Nantes, l'AP est bien directement rattachée au DAGN. La CFDT demande que le positionnement de l'AP Paris soit donc revu pour être rendu conforme aux textes et lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Le memento pédagogique de l'inspecteur santé sécurité au travail (ISST), à l'usage des postes, a été validé. Il sera adressé aux postes à la rentrée pour lui donner une visibilité maximale, accompagné d'outils tels que des modèles de registre santé sécu-

rité et de document unique. L'ensemble de ces documents devrait permettre aux postes de s'approprier cette culture SST, sur le modèle de ce qui se fait en administration centrale. De son côté, la CFDT a adressé à ses élus au CTPE un guide pour leur permettre de s'approprier la matière et les outils HSCT.

La CFDT propose des pistes pour une meilleure qualité des actions

Passerelle entre le Bilan social et les informations nécessaires au CHSCT



Les pyramides des âges, un élément statistique essentiel du Bilan social annuel.

La CFDT appelle l'attention de l'administration sur le fait que le Bilan social est un outil de prévention (cf. p.25 du guide de prévention et traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique présenté à la Formation spécialisée

Motifs d'absence en jours	Cat A		Cat B		Cat C	
	H	F	H	F	H	F
Congé de maladie ordinaire	1585	1524	2177	1255	3897	10 939
Congé de longue maladie	5	375	912	224	312	2583
Congé de longue durée	881	149	1338	0	3947	5759
Congé de grave maladie	0	533	365	0	0	0
Congé de maladie-accident de service/ de trajet	39	161	8	36	643	1678
Congé de maladie professionnelle	0	555	365	0	0	56
TOTAL	2510	3292	5165	1515	8799	21 015
	5 802		6 680		29 814	

Un exemple de données tirées du Bilan social annuel

« Egalité, mobilité, parcours professionnels » du Conseil commun de la fonction publique le 27 juin 2016). Vu annuellement en CTM, il est très riche et fourmillé d'informations, mais ce ne sont pas nécessairement

toutes celles qui sont prescrites par les textes, ou tout au moins pas celles dans les formes prescrites par les textes. Par exemple, s'agissant des risques professionnels : nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service, nombre de décès imputables au service, accidents et maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité, taux de couverture des agents par un médecin de prévention, coût de la formation des membres CHSCT, pourcentage des membres CHSCT formés durant 7 jours, nombre de jours d'arrêts maladie rapporté au nombre total d'agents, en distinguant congé pour maladie ordinaire, congé de longue maladie, de longue durée, accident du travail, maladie professionnelle.

La CFDT demande à l'administration de procéder aux ajustements nécessaires pour mettre le Bilan social en totale conformité avec l'arrêté de 2013, afin de faciliter et d'harmoniser l'utilisation de ce document socle pour l'information tant aux CHSCT qu'aux CT, des représentants des personnels.

Bilan d'étape sur les accidents et maladies professionnelles déclarés (janvier-juin 2016)

La CFDT s'est interrogée sur les chiffres fournis :

- 33 accidents déclarés au total (**19 de travail/mission** et 14 de trajet) n'entraînant au plus que des incapacités temporaires ;
- Parmi ces 33 accidents, **11 concernent l'étranger** (dont 7 de travail/mission) et **22 la France** (dont 12 de travail/mission) ;
- Sur les 12 accidents du travail survenus en France, **5 concernent Nantes**.

Si l'on peut donc se féliciter de prime abord d'un apparent faible taux d'accidents, on ne peut que s'étonner qu'ils soient **2 fois plus nombreux en France qu'à l'étranger** et, proportionnellement, au regard du nombre d'agents, **plus nombreux à Nantes qu'à Paris !** Il semble que ces résultats étonnants s'expliquent par une **sous-déclaration importante, surtout à l'étranger**, Nantes étant à cet égard le meilleur élève.

La CFDT demande :

- qu'un rappel soit fait à l'ensemble des services sur l'obligation de déclaration ;
- que le nombre d'agents travaillant respectivement à l'étranger, à Paris et à Nantes soit fourni pour calculer le taux d'accidentologie (ces chiffres ne sont pas immédiatement accessibles dans le Bilan social) ;
- que, dans le cadre nouveau du DSP, il soit enfin

possible de disposer de statistiques qui couvrent l'intégralité des agents (les RL représentent tout de même quelque 8000 agents !).

M sur les CTPE aux postes (information en boucle fermée).

Situation de RPS en France et dans différents postes.



L'Ambassade de France à Beyrouth

Rappelant que le CHSCT de décembre 2015 a retenu la lutte contre les RPS comme priorité en 2016, la CFDT souligne que cette priorité doit se traduire dans les faits, par des mesures concrètes adaptées à la gravité des situations qui sont signalées à l'administration, lorsque les faits sont avérés. Il importe en effet de tout mettre en œuvre pour empêcher les récurrences et pour reconnaître la souffrance au travail des agents qui en sont victimes.

Tenue des CTPE (dans leur partie HSCT) à l'étranger.

Des améliorations sont constatées par l'administration mais la CFDT relève encore de nombreuses anomalies ou absences, qu'on espère voir baisser à partir de la rentrée grâce à l'envoi des documents de l'ISST. L'administration propose comme axes d'amélioration : progresser dans la structuration du dialogue social établi en CTPE ; retransmettre les travaux du CHSCT-

Avec l'accord des agents concernés, la CFDT a porté à la connaissance du CHSCT plusieurs situations de RPS en France et à l'étranger, en demandant que l'administration intervienne pour les faire cesser.

Par ailleurs, la CFDT a interrogé l'administration sur la contamination constatée au lycée français de Pékin, ainsi que sur la découverte de staphylocoques dans des locaux de Washington. L'administration est informée et a engagé des mesures qui devraient permettre de répondre à ces problèmes.



Rappel – Code du Travail, 4^e partie, Livre I, Titre II, applicable à la Fonction publique

Sur les obligations de l'employeur et des travailleurs en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail

- 1) éviter les risques ;
- 2) évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3) combattre les risques à la source ;
- 4) adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail, ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5) tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6) remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7) planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article L1152-1 ;
- 8) prendre des mesures de protection.

En Ile de France, La CFDT prend toute sa part dans l'avancée des documents uniques

Visites de repérage des risques professionnels

Au nom de la délégation comprenant des représentants du personnel (CFDT, ASAM, CFTC), membres du CHSCT-S francilien, accompagnés de l'assistant de prévention, la CFDT a rendu compte en séance des dernières visites effectuées, **en soulignant les risques principaux relevés** (les cotations complètes des risques sont adressées à l'administration).

Les services visités sont DIL/reprographie (la Courneuve), NUOI et DCP (quai d'Orsay), PRO/LIT (Invalides). Une visite est en cours à DDD/HUMA (Convention).

Ces visites sont désormais facilitées par la note adressée par la DGAM au service, en amont de la visite, rappelant le cadre réglementaire de cette prérogative du CHSCT. La CFDT, qui assure actuellement le secrétariat de ce CHSCT, adresse de son côté des messages de présentation pour les services et les agents, ainsi qu'un modèle de fiche de risques à renseigner par les agents qui seraient absents le jour de la visite, s'ils le souhaitent.

La visite des locaux et les entretiens avec les agents permettent de détecter les risques et de faire des propositions concrètes visant à faire disparaître ou à diminuer le risque repéré. L'administration met à jour les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) sur cette base.

Avancée des DUERP

La CFDT constate qu'une nouvelle dynamique dans la méthode est désormais intégrée dans l'élaboration des DUERP. Il s'agit à présent de faire vivre ce document et il existe à ce stade assez d'éléments pour ce faire. Pour la CFDT, cela consiste en un examen suivi des risques cotés et une attention sur leur prise en compte. Elle constate un taux de concordance exacte excellent entre restitutions des visites et documents proposés à la validation du CHSCT. Ceci est très positif dans cette étape fondatrice de construction des DUERP, que la CFDT veut ambitieuse et dans laquelle elle se montre proactive (temps non dépensé mais investi).

La CFDT est particulièrement vigilante sur les conditions de travail et sur les risques psycho-sociaux.

Elle appelle l'attention de l'administration sur la nécessaire prise en compte des risques résultant d'une mauvaise organisation du travail ou d'un mauvais management. Ce sont des conséquences lourdes qui en découlent **pour les agents** : épuisement, anxiété, états dépressifs, *burnout*. Ce sont des arrêts de travail, des accidents du travail ou des maladies professionnelles.

Pour le service, c'est une baisse d'efficacité et de rendement, un risque de contentieux, des pertes finan-

cières...

Il est donc dans l'intérêt de tous que l'administration prenne les mesures qui sont de nature à remédier à de telles situations quand elles apparaissent.

S'agissant des RPS, on sait que des actions de prévention ont commencé (formation), qui relèvent de la prévention secondaire, mais on attend une mobilisation plus importante encore face aux RPS, constatés par tous les membres des délégations qui effectuent les visites de sites, afin de mettre le maximum d'atouts au niveau de la prévention primaire.



Programme des visites du dernier quadrimestre 2016

Le programme de visites a été **validé** pour le dernier quadrimestre (septembre à décembre 2016). Il concernera DGM/DCERR et DGA/SSD à Convention, ANMO et AME au quai d'Orsay (+ DAOI si cela est possible dans le même quadrimestre).

Ce programme n'est pas exclusif de visites non programmées qui seraient motivées par des situations urgentes signalées par des agents ou repérées par les membres du CHSCT.

Encore très peu de règlements intérieurs (RI)

Le CHSCT est consulté sur 4 projets de RI : DGP/AS, DGP/ANMO, DCP et PRO. Les 2 premiers ont été approuvés en CTAC le 24 mars. Le CHSCT fait des observations sur ces projets de RI. Il donne un avis favorable, moyennant la prise en compte de ces observations, à ceux d'AS, ANMO et DCP. Il donne un avis défavorable à celui du Protocole qui, en l'état, pose trop de questions.

Questions immobilières

La DIL informe de la mise en place (par circulaire du 27 avril 2016) d'une nouvelle gouvernance nationale

qui repose désormais sur **une instance unique**, la Conférence Nationale de l'Immobilier Public (**CNIP**) sous le pilotage de la nouvelle Direction Immobilière de l'Etat. Cette instance est présidée par le Secrétaire d'Etat au Budget. Elle ne remet pas en cause la CIME, créée par décret.

Le transfert de la **Valise diplomatique** dans le bâtiment actuel de la Courneuve est abandonné. Des études seront conduites pour examiner la faisabilité de l'installation de ce service dans un bâtiment à construire à la Courneuve. En conséquence, le site de Châtillon continuera pendant au moins 4 ans à accueillir des agents et l'administration assure que les travaux d'aménagement qui seraient nécessaires seront réalisés (des améliorations ont déjà été apportées).

Sur le site **Invalides**, vandalisé par des casseurs lors de la manifestation du 14 juin (vitres du rez-de-chaussée sur le boulevard brisées), des mesures de renforcement et de protection des vitres ont été prises.

Une campagne de mesures va être diligentée par le ministère de l'Intérieur pour vérifier la conformité de l'antenne-relais SFR installée sur le toit.

Le site du **quai d'Orsay**, une fois rénové, devrait abriter une salle de convivialité et une salle de sports. Des agents, actuellement dans le **site enterré** et souffrant de conditions de travail dégradées dues au site, seront prochainement installés à Convention (Halle).



Nantes, un CHSCT opérationnel !

L'efficacité, déjà relevée, du CHSCT nantais se confirme.

La séance du 14 juin dernier a commencé par une étude approfondie des inscriptions au registre « santé et sécurité au travail ». Ce travail permet des mises au point pragmatiques et généralement satisfaisantes. La CFDT-MAE a cependant relevé qu'il serait utile, afin d'assurer un suivi par les prochaines équipes, de renseigner la rubrique « affaire classée le... ».

Le suivi des décisions a également donné lieu à des échanges très concrets.

Parmi les points de satisfaction :

- La création par le médecin de prévention d'une fiche réflexe « épilepsie » à l'attention des secouristes du travail,
- La création d'un espace fumeur à Casternau,
- L'ouverture de la DAGN quant au télétravail : de 2 agents à 9 à Nantes en un an et des demandes sont en cours pouvant mener à 20 agents.
- La mise en place d'une étude quant à l'accès des agents de Breil I au parking de Breil IV (compteur et signalétique du nombre de places disponibles).
- La perspective de l'installation de la nouvelle centrale incendie à Breil IV en octobre 2016 (900 k€) et la mise en commande des travaux sur le toit de Breil III (350 k€).

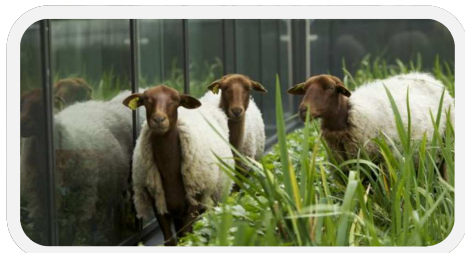
Restent cependant des dossiers en instance :

- L'acoustique du restaurant administratif, arlésienne nantaise !
- La non mise en place d'une porte coupe-feu à la chaufferie de Breil I ; nous relevons que le MAEDI a une obligation avant 2018 et l'arrivée du chauffage urbain. Nantes Métropole risque de ne pas accepter le branchement du bâtiment s'il est mal isolé et n'est pas aux normes incendie requises. La direction des immeubles et de la logistique a... pris note.
- La persistance des « filets antichute » qui retiennent les éléments de façade, sans travaux effectifs sur les façades elles-mêmes. L'administration nous assure que ces filets ont une durée de vie de « cinq à huit ans au moins ».

Et une ouverture à creuser...

Plusieurs agents se plaignent des nuisances sonores générées par les tondeuses à gazon dans le parc entre les bâtiments. L'une de nos élues suggère de prendre exemple sur une gendarmerie du département et de recourir à des... moutons, perspective facilitée par la clôture intégrale du site.

De toute évidence, l'administration reste à convaincre !



La vie des sections - c'est la rentrée à Nantes !

Action ! dès le 5 septembre : la section CFDT-MAE de Nantes a organisé son déjeuner de rentrée en présence de notre nouveau secrétaire général... et embrayé dans la foulée avec sa première réunion plénière sur l'ordre du jour du prochain CTAC (comité technique d'administration centrale).



POINT F.A.Q.

Sur son site, www.cfdt-mae.fr, notre syndicat nourrit régulièrement une « foire aux questions » sur divers points de réglementation ou de pratique administrative, RH etc.

Retrouvez-les toutes en vous connectant dans l'espace adhérent (*)... et découvrez les plus récentes chaque mois dans ces colonnes.



La question du mois : Est-il exact que le calcul du temps de séjour effectif pour bénéficier de la prise en charge d'un billet d'avion pour rentrer en France (20 mois dans mon cas) inclut les congés pris sur place et que par conséquent, le temps de séjour nécessaire dépasse concrètement les 20 mois prévus par décret ?

R. : Jusqu'au 31 août 2014, la règle était que l'on décomptait les congés, qu'ils soient pris sur place, en France ou dans un pays tiers, pris depuis l'arrivée en poste, du « temps de service » de 10, 20, 30 mois. Dans un poste à 20 mois, si l'on avait pris un mois de congés, on ne pouvait pas prétendre à un billet payé avant 21 mois après sa prise de fonction (20 mois + 1 mois). La règle a changé depuis le 1er septembre 2014, sans aucune communication en direction des agents (mais les SCG ont été briefés...). On ne décompte plus les congés du temps de service. De facto, on gagne un peu d'oxygène et l'on simplifie le travail. Votre SCG peut (et doit) vous expliquer comment.

(*) Login adhérent oublié ? Demandez-le nous par mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Calendrier

26 septembre : Assemblée générale de la section CFDT-MAE Paris,

Du 6 octobre au 6 décembre : Commissions administratives paritaires (CAP, agents titulaires) et commissions consultatives paritaires (CCP, agents contractuels), Paris (*),

12 novembre : Comité technique d'administration centrale (CTAC), Paris,

15 novembre : Comité hygiène, sécurité et conditions de travail nantais (CHSCT), Nantes,

21 et 22 novembre : Conseil syndical de la CFDT-MAE, Paris.

23 et 24 novembre : Comité technique ministériel (CTM), Paris,

13 décembre : Comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) parisien et ministériel, Paris,

(*) CAP et CCP feront l'objet d'un dossier dans la LDS n° 269 de début octobre.

Au sommaire ce mois-ci...

Edito	page 1
« Qui fait quoi » à la CFDT-MAE ?	page 2
CHSCT ministériel	page 3
CHSCT Ile de France	page 6
CHSCT Nantes	page 7
Point FAQ	page 8
La vie des sections	page 8
Calendrier	page 8